

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
 MAIRIE DE BARBAZAN
 (00045 - 11361)

ARRÊTÉ
D'AVANCEMENT D'ECHELON A DUREE UNIQUE
de Mme PENE MARIELLE

Le Maire : MAIRIE DE BARBAZAN,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu l'arrêté nommant Mme PENE MARIELLE, au 2ème échelon de son grade, à compter du 01/01/2017,

Considérant que Mme PENE MARIELLE remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement d'échelon,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 09/05/2019, Mme PENE MARIELLE née PENE, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, est promue au 3ème échelon de son grade, IB 358 .
 Durée hebdomadaire de travail : Temps partiel

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX



Fait à Barbazan
 Le 1^{er} Avril 2019

Le Maire,

STRADERE Michelle

Notifié le : 19 avril 2019

Signature de l'agent :